



Il n'y a pratiquement pas eu de mois de l'année 2015 qui n'a pas été marqué par des tractations politiques autour du processus électoral qui allait accoucher des élections contestées du 9 août et du 25 octobre. Mais, entre-temps, d'autres faits saillants se sont aussi déroulés, notamment durant le mois de mars, avait constaté Haiti Press Network. Nous proposons aux fidèles lecteurs de HPN certains parmi des plus marquants.

Nécrologie

Dans la commune de Chardonnières (Sud d'Haïti) [une véritable chasse aux hougans](#) (prêtre du vaudou) a été lancée, provoquant ainsi 4 morts à coups de machette. Les personnes mutilées ont été identifiées pour la plupart comme des hougans accusés de maléfices dans cette communauté de 20 000 habitants, dont la présence policière est considérée comme assez légère, avec 4 seulement policiers.

Le mois de mars a vu aussi la mort frappée dans le rang des membres de la presse et du cinéma haïtiens. Les journalistes [Léontès Dorzilme](#) qui travaillait à la radio Minustah FM, [Son y Estéus](#) de la SAKS et [Bob Lemoine](#) également cinéaste, y sont décédés.

Le 2 mars, Oriel Jean, ancien chef de sécurité de l'ex-président Jean-Bertrand Aristide, a été abattu par des individus non identifiés circulant à moto au niveau de Delmas. Après son assassinat, une [interview posthume](#) qu'il a accordée en 2014 au journaliste Joseph Guylor C. Delva, a révélé de graves accusations contre l'ancien président Aristide et ses proches sur le dossier de l'assassinat de Jean Léopold Dominique, le PDGde Radio Haïti, abattu par des individus armés, le 3 avril 2000 devant la station. Son dossier est toujours en attente d'une décision judiciaire.

Élections et politique

Dans le cadre de ses problèmes migratoires et commerciaux avec son voisin dominicain, le gouvernement haïtien avait rendu public, un communiqué informant de l'[a décision d'interdire la rentrée des fruits et légumes](#) de la République dominicaine.

En conseil des ministres, le lundi 3 mars, le projet de décret-loi électoral soumis par le CEP à l'exécutif a été [validé par le chef de l'État](#), Michel Joseph Martelly. La publication du texte, outil crucial dans le cadre de la tenue des élections, a été faite dans les jours qui suivent dans le journal officiel Le Moniteur.

Ce document, rappelons-le, objet de longues discussions entre les différents acteurs et d'analyse minutieuse par l'Exécutif, a été le fruit d'un large consensus entre le président Michel Martelly et les partis politiques signataires de l'accord de Kinam du 11 janvier 2015.

Le jeudi 12 mars, le Conseil électoral provisoire avait transmis au président de la République, Michel Joseph Martelly, le [calendrier électoral définitif](#) aux fins de convocation du peuple en ses comices. Décision intervenue au lendemain de la rencontre du CEP avec les partis politiques dont la plupart avait souhaité des modifications dans le document.

Après leur inscription régulière, le Conseil électoral provisoire (CEP) avait, dans un communiqué, informé que [105 partis et groupements politiques](#) sur 192 étaient habilités à participer aux compétitions électorales. Au total 87 structures politiques n'avaient pas été

Haiti-Rétrospectives: Les faits saillants du mois de mars 2015

Écrit par AL/HPN

Vendredi, 18 Décembre 2015 16:55

agrées pour n'avoir pas été en conformité avec les dispositions du décret électoral en ses articles 100, d'après l'institution électorale. La liste, rappelons-le, des partis et groupements ayant été habilités à prendre part au scrutin, a été rendue publique par le Conseil électoral provisoire en date du mercredi 25 mars.

Il faut noter que le mois de mars a été aussi le théâtre [des journées de manifestation](#) de l'opposition politique et

[de grèves](#)

qui avaient paralysé les activités scolaires et affecté les mouvements commerciaux dans le pays.

Alix Larcohe